

# AVIS

## Enquêtes publiques



### PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

#### MENTHONNEX-EN-BORNES

#### **Demande d'institution d'une servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement dans le secteur de Mollesullaz**

#### **Avis d'ouverture d'enquête de servitude**

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de Menthonnex-en-Bornes, dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement dans le secteur de Mollesullaz, la tenue d'une enquête de servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées.

**Cette enquête se déroulera du vendredi 18 janvier au mardi 5 février 2019 inclus.**

M. Bernard LEMAIRE, architecte-urbaniste, a été désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur.

**Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Menthonnex-En-Bornes, les :**

- vendredi 18 janvier 2019, de 8 h 30 à 10 h 30,
  - et mardi 5 février 2019, de 10 h 00 à 12 h 00,
- afin de recevoir leurs observations.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Menthonnex-en-Bornes aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00), et consigner éventuellement ses observations sur les registres commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Menthonnex-en-Bornes, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai maximal de 15 jours pour dresser le procès-verbal des opérations et pour l'adresser accompagné de son avis en préfecture.

En application de l'article R 152-7 du code rural se rapportant à l'article R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est précisé "que les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, [...] ou à défaut de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels."

Pour le préfet,  
La secrétaire générale, Florence GOUACHE